



ACADÉMIE DE TOULOUSE

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Ecole élémentaire publique Emile Massio

80 Avenue Noël Célestin Cunnac  
31 660 Buzet s/ Tarn

Téléphone  
05 34 26 50 30

Mél.  
ce.0311647x@ac-toulouse.fr

Web  
<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/eco-elem-buzet/>

### A l'intention de :

M. Joviado, Maire de Buzet s/Tarn, Mme Guerrero chargée des affaires scolaires, M. Ortala Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Fialeix, Mme Margerit, Mme Guilbaut, Mme Roujean, Mme Bex, Mme Lemaire, Mme Jouen, Mme Lopez, M. Doumenc, Mme Boyreau, parents d'élèves, M. Grille, D.D.E.N., Mme Donnart, Mme Bonnet, Mme Cavarroc, M. Soubiran, Mme Weber, Mme Ciry, Mme Estrade, M. Desplas, Mme Cioppiani, Mme Cano, enseignants.

à Buzet-sur-Tarn

### **Objet : Procès-verbal du Conseil d'école du 07 novembre 2017**

Ce conseil d'école débute à 18h07.

#### Sont Présents :

**Parents d'élèves** Mme Fialeix, Mme Margerit, Mme Guilbaut, Mme Roujean, Mme Bex, Mme Lemaire, Mme Jouen, Mme Lopez, M. Doumenc, Mme Boyreau

**Equipe enseignante** : Mme Donnart, Mme Bonnet, Mme Cavarroc, M. Soubiran, Mme Weber, Mme Ciry, Mme Estrade, M. Desplas, Mme Cioppiani, M. Fileri

**Elu mairie** : Mr Joviado, Maire de Buzet-sur-Tarn, Mme Guerrero, Chargée des Affaires Scolaires

#### Sont excusés :

M. Ortala Inspecteur de l'Education Nationale, M. Grille D.D.E.N.

## **1/ Préambule**

### ▪ **Conseil d'école :**

- Les membres du Conseil d'école se présentent
- Rôle et attribution du conseil d'école :

M. Fileri rappelle le rôle et les attributions du conseil d'école :

- Le conseil d'école se réunit généralement trois fois dans l'année pour un volume horaire annuel de six heures afin de traiter les questions de l'école.
- Ce Conseil est une instance où siègent : le corps enseignant, les représentants de parents, les représentants de la commune.
- C'est une instance de votation (règlement intérieur, rythmes scolaires,...), de consultation (sur les sujets éducatifs, de vie de l'école notamment) et d'information (volet pédagogique)
- Secrétaires de séances pour l'année à venir :

La prise de notes du premier conseil est assurée par Mme Cioppiani, enseignante, la seconde par M. Desplas, enseignant, le troisième par un parent d'élève qui se proposera lors de cette séance.

Pour d'autres impératifs de réunion, M. le Maire devra quitter ce Conseil avant la fin de la séance et demande si les questions concernant la commune peuvent être traitées en priorité. Le Conseil valide cette demande mais pour des questions de lisibilité, ce procès-verbal respecte l'ordre des questions énoncées dans l'ordre du jour.

## 2/ Pédagogie :

### ▪ Rythmes scolaires

Le décret n°2017-1108 paru le 27 juin 2017 offre la possibilité aux communes qui le souhaitent de revoir l'organisation du temps scolaire dans leurs écoles. M ; Fileri, présente les règles de cadrage de ce décret ainsi que le calendrier. Le Conseil d'école devra voter, avant le 8 décembre une organisation (sur 4 jours ou 4 jours et demi), la commune devra à la suite de ce vote donner son avis. A la lecture de ces éléments, l'Inspecteur Académique, après consultation du Département pour vérification de la bonne prise en compte du transport scolaire dans l'organisation proposée, validera ou non cette organisation.

Si les enseignants sont favorables à une organisation sur quatre jours pour des arguments avancés d'efficacité pédagogique les jeudis et vendredis, les représentants de parents souhaitent une consultation des familles. La commune souhaite également cette consultation, afin de s'assurer qu'une minorité de familles inscrirait leur enfant le mercredi matin. Les enseignants pensent également qu'une organisation sur quatre jours ne peut être bénéfique qu'à ce titre.

Des contraintes organisationnelles sont soulevées :

- La contrainte des horaires des transports scolaires, possibles à décaler ou non
- Le statut de la structure devant être mis en place le mercredi qui détermine sa localisation géographique : « Alae » sur la commune, « Extrascolaire » sur Lugan

La commune apportera les réponses à ces deux interrogations lors du Conseil d'école extraordinaire fixé en séance le mardi 5 décembre prochain. Le Conseil convient également d'établir un sondage de consultation à l'intention des familles dont le résultat sera présenté à cette même date. Le vote se fera après lecture de ces éléments. Ce Conseil d'école extraordinaire sera commun aux deux écoles mais les instances de vote resteront distinctes.

### ▪ Projection de l'évolution des effectifs sur les années scolaires à venir (rentrées 2018, 2019, 2020) et point sur les équipements et locaux à prévoir

M. Fileri présente une projection, hors nouvelles arrivées ou départs sur les trois années à venir (**Cf. Annexe 1**).

Pour les deux années à venir, les effectifs devraient être constants. Le profil pédagogique de l'école, actuellement établi sur 10 classes sera donc vraisemblablement maintenu pour les rentrées 2018 et 2019. Une baisse des effectifs est prévue en 2020 (- 5 élèves). Pour rappel, l'an passé au 1<sup>er</sup> Conseil, à N+3 nous étions à - 17 élèves ; la tendance est donc à la hausse.

### ▪ Evaluations CP septembre 2017

Mmes Donnart et Bonnet présentent les évaluations nationales CP mises en place cette année. Ce protocole a été passé par l'ensemble des élèves de CP mi- septembre. Il se composait de quatre séances de français et de trois séances de mathématiques. Le codage est un codage binaire ; 1 ou 0. Les exercices qui constituaient la partie français ont été trouvés difficiles par les enseignantes. Néanmoins, il semble que les résultats pour cette cohorte soient satisfaisants puisque le taux de réussite est de 73 % en français et 83 % en mathématiques. Ces résultats ont été transmis à notre IEN de circonscription pour exploitation.

### ▪ Evaluations bilan CE2 et CM2 juin 2017

M. Fileri explique que des évaluations bilan ont été mises en place sur ces deux niveaux de classe : fin de cycle 2 pour les CE2, fin de cursus élémentaire pour les CM2. Ces outils doivent permettre :

- de mesurer à deux instants importants de la scolarité les acquis côté élèves
- d'envisager des ajustements pédagogiques côté enseignants, en cours et en fin de cycle

### Evaluations bilan CE2

Mmes Ciry et Weber présentent ces résultats. Le taux de réussite est de 76 % en mathématiques et de 71 % en français. Le détail de la répartition de la cohorte en quartiles, ainsi que le détail des taux de réussite par sous-disciplines sont présentés en **Annexe 2**. Des ajustements sur certains exercices seront apportés pour la future cohorte (2018) mais l'esprit sera gardé afin que les résultats puissent être comparés.

### **Evaluations bilan CM2**

Mme Ciry et M.Fileri présentent ces résultats. Le taux de réussite est de 71 % en mathématiques et de 67 % en français. Le détail de la répartition de la cohorte en quartiles, ainsi que le détail des taux de réussite par sous-disciplines sont présentés en **Annexe 3**. Les résultats sont en deçà de nos attentes en lecture notamment (sous-discipline qui grève le résultat global en français) et des ajustements côté enseignants ont d'ores et déjà été mis en œuvre. Un exemple : les enseignants de CM, en lecture, au-delà des romans étudiés mettront l'accent sur :

- les extraits de récits (travail spécifique sur la structure narrative d'un texte, les relations entre personnages,...)
- les extraits littéraires (travail sur l'implicite, sur le vocabulaire, les structures de phrases complexes,...)
- les textes documentaires (repérages des différents blocs qui composent ces documentaires, lecture ciblé,...)

### ▪ **Projet d'école : T0 2017-2018 :**

Chaque niveau de classe identifie, chaque année, une compétence qui a été chutée en français et en mathématiques lors de la passation du livret d'évaluation, appelé T0 (pour trimestre 0) en septembre.

Les enseignants, à partir de ce constat, travaillent particulièrement cette compétence et suivent l'évolution des résultats pour leur classe. Une synthèse de ces résultats est présentée au Conseil pour l'année scolaire 2016-2017 (cf. **Annexes 4**).

La synthèse des deux compétences identifiées par niveau de classe cette année est présentée en **Annexes 5 - Niveau de classe**.

### ▪ **Volet Culturel : Intervenant musique 2017-2018**

Le Conseil est informé que l'intervenant musique pour l'année scolaire en cours ne sera pas M ; Fauchoux. C'est M. Boulanger qui le remplacera. L'équipe enseignante décidera avec lui du projet qui sera mené, projet qui devrait être finalisé par un spectacle de fin d'année. M. Doumenc demande si la forme du spectacle, plutôt chorale sera revue. M. Fileri répond que l'équipe enseignante verra cela. Les enseignants précisent que la préparation d'un projet ne doit pas faire perdre de vue les objectifs d'apprentissages rappelés dans les programmes et que des projets coûteux en temps peuvent contribuer à cela.

## **3/ Fonctionnement, vie de l'école**

### ▪ **Participation des parents aux élections des représentants des parents d'élèves :**

Le taux de participation cette année a été de 72 %. M. Fileri précise que c'est un très bon taux de participation. Il est en hausse si l'on se réfère aux résultats 2016. L'implication des parents dans la vie de l'école bien qu'il n'y ait pas d'enjeux réels (une seule liste présentée) est toujours aussi forte. Cela renforce également les actions engagées par l'association de parents ABC

Pour rappel, historique des taux de participation passés :

- Octobre 2016 : 69 %
- Octobre 2015 : 68 %

### ▪ **Règlement intérieur de l'école : modifications à apporter, validation :**

Les membres du Conseil ne voient qu'un point à modifier dans ce règlement : la pause méridienne est plus longue de cinq minutes (13:40 → 13 :45) ce qui a des répercussions sur l'heure de fin de classe l'après-midi (16:00 → 16 :05)

Le nouveau règlement intérieur est mis à disposition de tous sur le site de l'école dans la rubrique « Règlement intérieur de l'école ».

▪ **Autorisation des parents sortie hors temps scolaire :**

Il n'y a pas de demande d'autorisation préalable faite par l'école aux familles pour des questions de simplification administrative. On suppose qu'un parent qui ne souhaite pas que son enfant participe à une sortie facultative, les sorties avec nuitées par exemple, le fera forcément savoir, notamment au moment de l'appel de fonds. Si tant est qu'elle empiète sur la pause méridienne, la « sortie » piscine, n'entre pas dans ce cadre puisqu'elle a un caractère obligatoire. Les enseignants doivent néanmoins vérifier que les élèves sont bien couverts par une assurance puisqu'une part du trajet se déroule sur le temps périscolaire (13:25 → 13 :45).

▪ **Goûter de 10h30 :**

Des parents se posent la question de la pertinence des en-cas de 10h30 et proposaient de les supprimer. M. Fileri interroge les parents sur la représentativité de ces parents et pense que l'on risque de créer des problèmes sur une question qui n'en a, jusqu'à présent, pas posé. Des élèves de l'élémentaire donneraient une part de leur en-cas aux élèves de maternelle chez qui la collation est interdite. M.Fileri précise que la réglementation qui régit les maternelles et les écoles élémentaires diffère sur des points, qu'il n'est dans ce cas pas nécessaire d'harmoniser. Il comprend que cela puisse poser des difficultés mais est plus favorable au cas par cas qu'à l'interdiction collective.

▪ **PPMS : exercice du 10-11-17**

Les détails de cet exercice bâti sur un scénario intrusion, pour des questions de confidentialité, ne seront pas développés dans ce procès-verbal. Le compte-rendu de cet exercice sera par contre envoyé aux personnes concernées.

▪ **Prévisions budgétaires : haie de protection des classes de maternelle donnant sur la cour de l'élémentaire, bancs :**

M ; Fileri réitère sa demande faite en novembre 2016. Pour la haie, le goudron en limite de rampe d'accès handicapés sera découpé afin de permettre une plantation en pleine terre. Ces travaux seront mis au planning en octobre-novembre 2018. L'achat de bancs sera mis au budget 2018. A charge aux enseignants et au Conseil de Délégués des élèves de prévoir leur implantation sur le 2<sup>ème</sup> trimestre 2017-2018.

▪ **Point sur le budget de la coopérative scolaire, sur celui de l'association ABC :**

Mme Donnart qui, cette année encore, s'est proposée pour être mandataire de la coopérative scolaire fait un point sur les comptes. Le solde, à ce jour, est de 2 474 € soit 10 €/élève

L'association ABC rétrocédera à la coopérative cette année 7 000 € soit 28 €/élève. Les membres de l'association précisent que l'an passé, le vide-grenier a été un évènement très profitable. M. Fileri remercie au nom de toute l'équipe l'association de parents.

L'association propose, par la voix de Madame Bex, d'offrir, avant les fêtes de Noël à chaque élève un goûter. Le livre, qui avait également été offert par l'association à cette même période serait offert avant les vacances d'été, l'occasion de clôturer l'année scolaire par une invitation à la lecture. Les enseignants cautionnent cette proposition.

**3/ Abords de l'école et activités périscolaires :**

▪ **Cantine : lieu bruyant ; que faire ?**

Cette question a été soulevée par les parents. Mme Guerrero fait part de ses constats sur cette question. La fin de période a effectivement été bruyante. Des ajustements (de places pour la plupart) ont été faits. Elle a déjeuné ce lundi dans la salle de restauration et il semble que la situation aille dans le sens de l'amélioration. Cette question du volume sonore en collectivité est malgré tout à mesurer et à suivre. Elle pourra être traitée de façon plus approfondie dans le cadre du Conseil Alae.

Toutes les questions de l'ordre du jour ont été traitées. Le conseil d'école est levé à 19h55.

Le Directeur,  
M. Fileri



La secrétaire de séance,  
Mme Cioppani

